

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 septembre 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, MILLET, MANGUELIN,
LAPALUD, DUMONT, PESTELLE,
Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, DESSERTINE,
MOISSONNIER , AJOUX , DECHAIX, PIROUX

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

Excusés : Joël FAGNI, Michel ALBERTI

Michel ALBERTI a donné pouvoir à Colette DECHAIX

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 20 juillet dernier est approuvé à l'unanimité

2) D.I.A

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré sur la parcelle cadastrée A 808 pour un montant de 275 000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 754 pour un montant de 230 000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré sur les parcelles A 427 et A 1357 pour un montant de 59 400,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré sur les parcelles 427 A1073 ET A1074 pour un montant de 56 125,00 euros.

3) Travaux 2020-2021-2022

Travaux salle des fêtes -Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle l'objectif principal de ce projet :
Refaire la toiture de la salle des fêtes qui date de 1989 et dont la vétusté est

responsable d'infiltrations répétées depuis quelques années amenant à changer les plaques de revêtement t du plafond. Cette réfection de toiture permettrait de renforcer l'isolation par la mise en place d'un pare vapeur et reprise de matériaux type laine de verre altérés par les inondations répétées.

Les enduits de façade seront refaits à cette occasion.

L'opération permettrait de faire aussi une isolation efficace et de changer les huisseries pour les mettre aux normes sur les 2 faces ou elles sont très dégradées (Sud) Le système de chauffage serait changé de type (Pompe à Chaleur pour optimiser l'énergie).

Il sera aussi réalisé les mesures de mise aux normes d'accessibilité en fonction de l'étude faite en 2016 . (Cabinet ARPEGE).

Enfin les mises aux normes demandées par la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'Incendie (ERP 3^{ème} catégorie) seront réalisées (Cloisons coupe-feu, etc...)

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune de Marlieux souhaite déposer une demande d'aides financières auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du FSIL.

Un tableau récapitulatif des différents postes a été distribué à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte l'opération ci-dessus pour un montant total HT de 407 230,00 euros (Devis 2020).

Mireille AJOUX nous informe des nouvelles mesures engagées par la préfète concernant les demandes de subventions.

Le dépôt des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR et du DSIL est reporté au 15 Octobre prochain.

Une demande de subvention au titre de la dotation territoriale du Conseil Départemental sera également envoyée pour le 15 octobre 2020.

Ce délai nous permettra d'affiner le plan de financement et d'étudier les aides possibles au titre de l'ADEME .

Valérie MULTON fait remarquer que les travaux sont prévus au printemps 2022. Le montage financier sera donc à prévoir au budget primitif 2022.

Isabelle MICHAUD fait remarquer que la cuisine est trop petite et que l'on pourrait peut-être profiter des travaux pour l'améliorer.

Le Maire prend note de sa remarque.

TRAVAUX : BATIMENTS FACE A L'EGLISE

Un tableau récapitulatif des différents postes de dépenses est communiqué aux conseillers municipaux.

- ▶ 133 736,00 euros pour une rénovation correcte (devis 2020)
- ▶ 140 500,00 euros pour une estimation de la démolition

Ces chiffres ne prennent pas en compte les subventions possibles tant pour la démolition que pour la rénovation.

Monsieur Grandjean rappelle l'histoire de ce bâtiment (après avoir été la première école de fille de Marlieux en 1852, ce bâtiment a été transformé en dispensaire pour indigents).

Il informe également qu'il a rencontré Madame Bailly (responsable du service Patrimoine Culture du Département) accompagné d'un architecte du département qui incite les élus à conserver ce bâtiment. Il rappelle également que nous avons droit à une subvention pouvant aller jusqu' à 30 % sur l'investissement avec l'obligation de faire intervenir des entreprises qui doivent faire preuve d'un certain savoir-faire dans le domaine patrimonial.

Une étude plus précise pour l'intérieur est à prévoir.

Un débat s'instaure entre les conseillers.

-Valérie Chambaud –Christine Moissonier, Isabelle Michaud Francis Pestelle Il faut prévoir l'isolation phonique du plancher

-Mireille Ajoux indique que pour rénover ce bâtiment correctement, le projet actuel n'est pas satisfaisant.

Mireille Ajoux précise également que la commune pourrait étudier la rénovation de l'appartement « Cuivre en Dombes » .

Elle propose d'écrouler les 2 bâtiments et de le remplacer par le hangar Chagneux qui a une valeur patrimoniale et qui est amené à disparaître .

-Chantal Dessertine informe que l'amortissement sur une durée de 8 ans a été calculé sur la base d'un montant de travaux de 150 000,00 euros avec 22 000,00 euros annuel de loyers perçus par la Commune.

-Pour Pierre Millet : il faut se poser la question suivante :
« Ce bâtiment doit-il être rénové ou démolir » Le choix d'une rénovation complète ou partielle devra être réfléchi dans un deuxième temps.

Il soulève le problème des volets roulants, une demande à Madame Bailly sera faite.

Francis Pestelle rappelle que si l'on veut une rénovation bien faite comme ce qui a été fait pour l'appartement à l'étage place du marché, il faut prévoir un budget de travaux plus important, la rénovation porte uniquement sur 3 logements (le bâtiment comporte 6 logements).

Le Maire explique les raisons qui l'incitent à la conservation et à une rénovation « correcte » : Il s'agit d'un bâtiment historique du village même qu'il n'a pas une architecture remarquable ; il comporte 6 logements qui sont une source de revenus importante pour la commune.

Sa démolition n'aérerait pas la place du cœur du village, barrée par l'autre aile de l'immeuble rénovée il y a peu.

La création de parkings et d'espaces sur le site n'est pas primordiale puisqu'il y a à quelque mètres le parking de l'église peu utilisé et un espace vert attenant. Francis Pestelle a fait remarquer que le vote n'était pas à l'ordre du jour.

Il a été décidé par le Maire de faire un vote à main levée.

Monsieur le Maire pose la question suivante :

VOTE POUR UNE RENOVATION CORRECTE OU UNE DEMOLITION

7 voix pour une rénovation correcte

6 voix pour la démolition

1 abstention

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux .

4) POINT SUR LES LOGEMENTS

Tous les appartements de la résidence des platanes sont loués.

Deux garages situés près de la salle des fêtes vont se libérer prochainement. Un commandement de payer par huissier a été envoyé par la trésorerie à un locataire en défaut de paiement.

5) STATION EPURATION

Les travaux sont pratiquement terminés (Quelques réserves lors de la réception des travaux). Pour répondre à une question , le Maire explique qu'il a fait installer

un filet anti-grêle sur le lit bactérien pour protéger le matériel relativement fragile.

Les attestations de garanties décennales seront de nouveau demandées à ARTELIA.

6) BILAN DE LA RENTREE

Un tableau récapitulatif des effectifs a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'Effectif est de 111 élèves en primaire et 59 élèves en maternelle soit un total de 170 élèves.

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée, aucun cas de COVID n'est à déplorer encore à l'école. Les masques de la région pour les enfants de plus de 8 ans ont été distribués. Des masques transparents sont prévus pour les enseignants de maternelle.

7) TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LA LEGALITE

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal vote la poursuite de la télétransmission des actes au contrôle de la légalité et autorise le Maire à signer l'avenant avec la préfecture.

8) REGLEMENT INTERIEUR

Le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales l'assemblée délibérante doit établir un règlement intérieur dans les 6 mois après son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement qui devra être présentée au prochain Conseil Municipal.

Est désignée pour travailler sur ce dossier avec Valérie MULTON : Colette DECHAIX .

9)Renouvellement du marché de Fourniture d'électricité du SIEA (2021-2022-2023-2024)

Au 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales devront anticiper la fin des tarifs réglementés en souscrivant une offre de marché avant le 31 décembre 2020 .

La Commune souscrit au groupement de commandes pour l'achat d'électricité par le SIEA , une réponse aux nouvelles dispositions réglementaires pourra être ainsi facilité et permettra un cout d'électricité moins élevé.

10) Commissions 2020

► Est désignée à l'unanimité les délégués au SIVOS

TITULAIRE : Membre de Droit Jean-Paul GRANDJEAN et Isabelle MICHAUD

SUPPLEANT : Stéphane LAPALUD et Valérie CHAMBAUD

► Le Directeur Départemental des finances publiques désigne les contribuables suivants membres de la Commission de la CCID

Commissaires Titulaires

AJOUX Mireille

MICHAUD isabelle

PESTELLE Francis

ALBERTI Michel

LAPALUD Stéphane

MULTON Valérie

Commissaires Suppléants

DESSERTINE Chantal

COLLADO Céline

ROGNARD Eliane

JANIN Robert

GUDET Delphine

CHAMBAUD Valérie

► Est désigné le Délégué Culture et Patrimoine au sein de la Communauté de Communes de la Dombes : Francis Pestelle

11) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

► Francis PESTELLE : Assemblée Générale du SIEA →Essentiellement portée sur l'Election du Président et des Vices présidents

► Pascal MANGUELIN -Francis DUMONT :Syndicat de la Veyle →Mise en place du bureau

► Jean-Paul GRANDJEAN-Chantal DESSERTINE : Communauté de Communes de La Dombes .Le compte rendu du 10 Juillet dernier a été communiqué à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire donne la parole à Chantal DESSERTINE qui expose les différentes décisions qui ont été prises le 10 septembre dernier.

Le compte rendu du 10 septembre sera communiqué prochainement.

12) QUESTIONS DIVERSES

-Le devis de Bernard Chevallier pour des travaux sur les fossés pour un montant de 580,00 euros est validé. Pascal Manguelin est chargé de le prévenir.

- Isabelle MICHAUD sera présente le mardi 29 septembre à 18 H à la

Communauté de Communes pour participer à la réunion du Comité Technique pour les communes adhérentes et utilisatrices du service Commun.

-Présentation par Monsieur Grandjean du livre fait par Denise Dias « la petite histoire de Marlieux » qui devrait être distribué aux habitants de Marlieux.

-Remerciements à André DESSERTINE pour l'aide technique importante fournie aux employés communaux.

-Le Maire donne son accord à Francis Dumont pour demander au Souvenir Français d'établir un devis pour rénover les inscriptions sur le monument aux Morts.

-La Commission Association se réunira le 16 septembre à 19 heures en Mairie pour travailler sur la publication du bulletin municipal qui devra être distribué en Novembre.

-On rappelle la manifestation « Portes ouvertes de la ferme de Clougères les 26 et 27 Septembre 2020 ».

Le prochain Conseil Municipal sera fixé ultérieurement
L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23H40